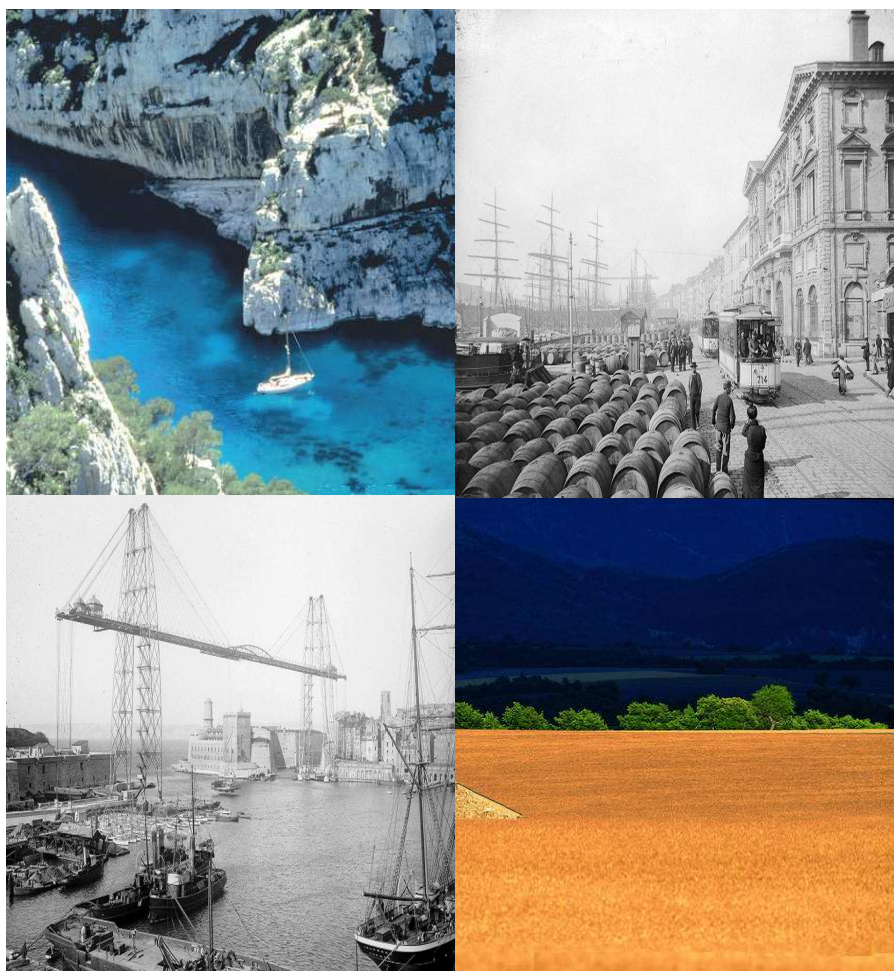


**DIRECCTE PACA**

## **Annuaire de l'inspection du travail en PACA 2015**



Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi



## Réorganisation au 1<sup>er</sup> Octobre 2014 de l'inspection du travail

La réforme du système d'inspection du travail modifie l'organisation de l'inspection du travail chargé du contrôle des établissements employant au moins un salarié en PACA.

Favoriser une approche plus collective de l'application de la législation du travail et mettre en place une organisation territoriale plus adaptée aux évolutions socio-économiques sans remettre en cause les spécificités et les pouvoirs d'appréciation des agents de contrôle : tel est l'objet de cette réforme.

### **17 unités de contrôle pour l'inspection du travail.**

Au sein des 6 unités territoriales de la DIRECCTE PACA, ce sont 17 unités de contrôle qui seront mises en place regroupant 157 inspecteurs et contrôleurs du travail placés sous l'autorité d'un responsable d'unité de contrôle.

L'unité de contrôle est constituée d'un ensemble de sections d'inspection du travail correspondant à la zone de compétence de chacun des agents de contrôle.

### **Une unité régionale de contrôle de lutte contre le travail illégal**

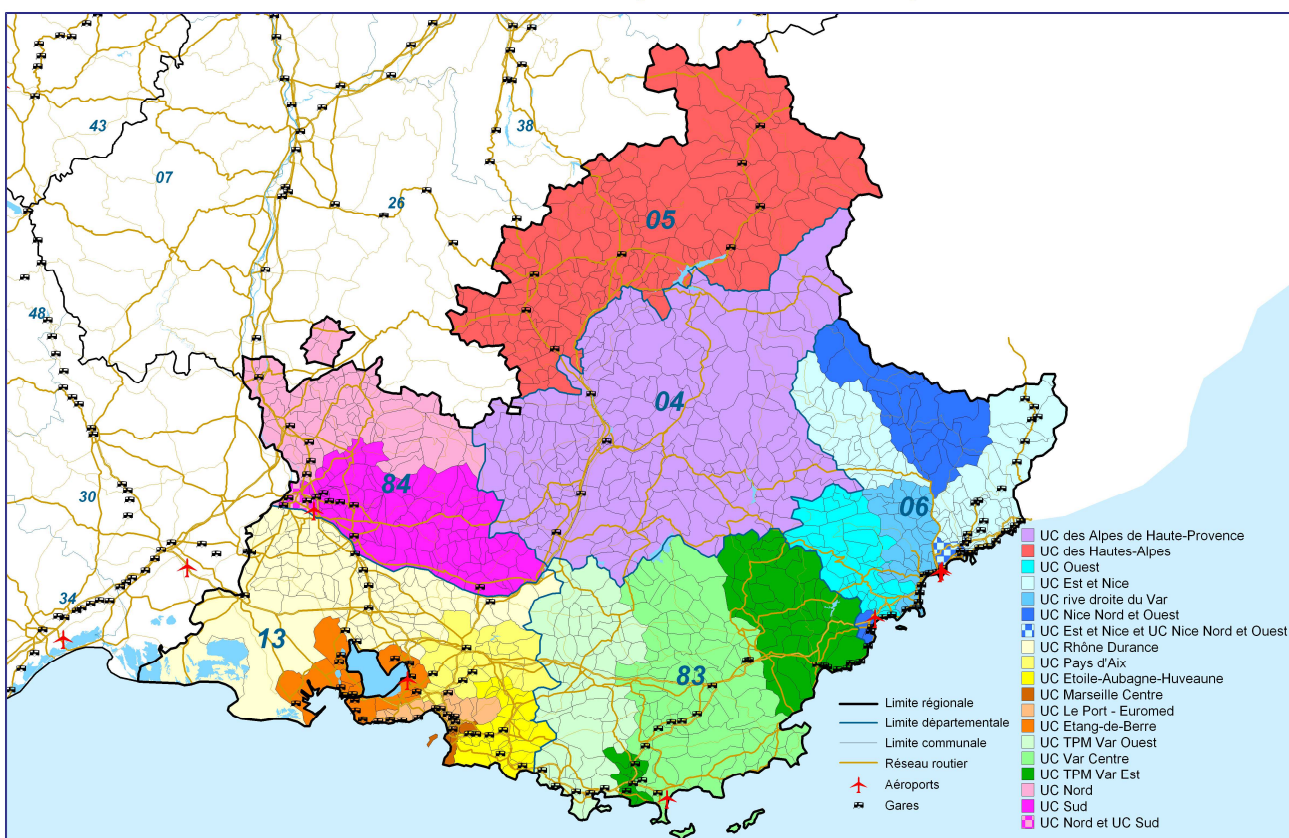
Une unité régionale de lutte contre le travail illégal complète cette organisation forte de 9 agents de contrôle placés sous l'autorité d'un responsable d'unité de contrôle. Elle travaillera avec les unités de contrôle territoriales et dans le cadre des comités départementaux de lutte anti-fraude et plus particulièrement sur les infractions complexes liées à toutes les fraudes du travail illégal dont le détournement des prestations de service internationales.

# Cartographie

## Les unités de contrôle en région PACA

La nouvelle organisation des services de l'inspection du travail installe 18 unités de contrôle en PACA (17 unités de contrôle situées dans les unités territoriales, 1 unité de contrôle spécialisée située à l'unité régionale).

### Les unités de contrôle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Directe Paca / Pôle Travail - Traitement : Directe Paca / Sese (VD)

# 04 Alpes de Haute Provence

## DIRECCTE - Unité Territoriale 04

Centre Administratif Romieu  
Rue Pasteur  
04000 DIGNE LES BAINS

### Unité de Contrôle des Alpes de Haute Provence

04 - 01

Tél : 04 92 30 21 66  
Fax : 04 92 30 21 73  
Mail : paca-ut04.uc1@direccte.gouv.fr

**Permanence physique** Mercredi  
9 h 00 – 12 h 00

**Permanence téléphonique** Mercredi  
14 h 00 – 16 h 30

#### Section 04-01-01

##### Communes :

Aiglun ; Barcelonnette ; Barras ; La Bréole ; La Brillanne ; Le Castellard-Mélan ; Le Castellet ; Le Chaffaut-Saint-Jurson ; Champtercier ; La Condamine ; Enchastrayes ; Entrevennes ; Faucon-de-Barcelonnette ; Ganagobie ; Hautes-Duyes ; Jausiers ; Larche ; Le Lauzet-Ubaye ; Lurs ; Malijai ; Mallemoisson ; Les Mées ; Méolans-Revel ; Meyrannes ; Mirabeau ; Montclar ; Oraison ; Peyruis ; Pontis ; Puimichel ; Saint-Paul ; Saint-Pons ; Saint-Vincent-les-Forts ; Thoard ; Les Thuiles ; Uvernet-Fours ; Villeneuve ; Volx.

Entreprise ORANGE : ensemble de ses établissements et activités dans le département des Alpes de Haute Provence.

#### Section 04-01-02

##### Communes :

Allemagne-en-Provence ; Authon ; Barrême ; Beynes ; Blieux ; Bras-d'Asse ; Brunet ; Castellane ; Châteauredon ; Demandolx ; Entrepierres ; Esparron-de-Verdon ; Estoublon ; La Garde ; Gréoux-les-Bains ; Majastres ; Mézel ; Mison ; Montagnac-Montpezat ; Moustiers-Sainte-Marie ; La Palud-sur-Verdon ; Peyroules ; Puimoisson ; Quinson ; Riez ; Rougon ; Roumoules ; Sainte-Croix-du-Verdon ; Saint-Geniez - Saint-Jacques ; Saint-Jeannet ; Saint-Julien-d'Asse ; Saint-Julien-du-Verdon ; Saint-Jurs ; Saint-Laurent-du-Verdon ; Saint-Martin-de-Brômes ; Salignac ; Senez ; Sisteron ; Soleilhas ; Sourribes ; Valensole.

Commune de Manosque pour la partie située au sud du Canal EDF comprenant notamment la Zone Industrielle Saint-Maurice, Technoparc et les Grandes Terres.

#### Section 04-01-04

##### Communes :

Allons ; Allos ; Angles ; Annot ; Beauvezer ; Braux ; Castellet-lès-Sausses ; Chaudon-Norante ; Clumanc ; Colmars ; Entrages ; Entrevaux ; Le Fugeret ; Lambruisse ; Méailles ; Moriez ; La Mure-Argens ; La Rochette ; Saint-André-les-Alpes ; Saint-Benoît ; Saint-Lions ; Saint-Pierre ; Sausses ; Tartonne ; Thorame-Basse ; Thorame-Haute ; Ubraye ; Val-de-Chalvagne ; Vergons ; Villars-Colmars.

Commune de Digne-les-Bains pour la partie située au sud de la ligne formée par le Torrent des Eaux Chaudes, le boulevard Thiers, le Grand Pont et la Bléone.

Commune de Manosque pour la partie située au nord de la voie de chemin de fer.

Entreprise LA POSTE : ensemble de ses établissements et activités dans le département des Alpes de Haute Provence.



# 04 Alpes de Haute Provence

## DIRECCTE - Unité Territoriale 04

Centre Administratif Romieu  
Rue Pasteur  
04000 DIGNE LES BAINS

### Unité de Contrôle des Alpes de Haute Provence

04 - 01

Tél : 04 92 30 21 66  
Fax : 04 92 30 21 73  
Mail : paca-ut04.uc1@direccte.gouv.fr

**Permanence physique**                      Vendredi  
9 h 00 – 12 h 00

**Permanence téléphonique**              Vendredi  
14 h 00 – 16 h 30

#### Section 04-01-03

##### Communes :

*Aubenas-les-Alpes ; Banon ; Céreste ; Corbières ; Cruis ; Dauphin ; Fontienne ; Forcalquier ; L'Hospitalet ; Lardiers ; Limans ; Mallefougasse-Augès ; Mane ; Montfuron ; Montjustin ; Montlaux ; Montsalier ; Niozelles ; Les Omergues ; Ongles ; Oppedette ; Pierrerue ; Pierrevert ; Redortiers ; Reillanne ; Revest-des-Brousses ; Revest-du-Bion ; Revest-Saint-Martin ; La Rochegiron ; Sainte-Croix-à-Lauze ; Saint-Etienne-les-Orgues ; Saint-Maime ; Saint-Martin-les-Eaux ; Saint-Michel l'Observatoire ; Sainte-Tulle ; Saumane ; Sigonce ; Simiane-la-Rotonde ; Vachères ; Villemus.*

*Commune de Digne-les-Bains pour la partie située au nord de la ligne formée par le Torrent des Eaux Chaudes, le boulevard Thiers, le Grand Pont et la Bléone.*

#### Section 04-01-05

##### Communes :

*Archail ; Aubignosc ; Auzet ; Barles ; Bayons ; Beaujeu ; Bellaffaire ; Bevons ; Le Brusquet ; Le Caire ; Château-Arnoux ; Châteaufort ; Châteauneuf-Miravail ; Châteauneuf-Val-Saint-Donnat ; Clamensane ; Claret ; Curbans ; Curel ; Draix ; L'Escale ; Faucon-du-Caire ; Gigors ; La Javie ; Marcoux ; Melve ; Montfort ; La Motte-du-Caire ; Nibles ; Noyers-sur-Jabron ; Peipin ; Piégut ; Prads-Haute-Bléone ; La Robine-sur-Galabre ; Saint-Martin-lès-Seyne ; Saint-Vincent-sur-Jabron ; Selonnet ; Seyne ; Sigoyer ; Thèze ; Turriers ; Valavoire ; Valbelle ; Valernes ; Vaumeilh ; Venterol ; Verdaches ; Le Vernet ; Volonne.*

*Commune de Manosque pour la partie située entre le nord du Canal EDF et le sud de la voie de chemin de fer comprenant la Zone Industrielle Saint-Joseph, Prés Combaux, Moulin Neuf et les Vannades.*

*La section 04-01-05 est également compétente sur l'ensemble des implantations du réseau ferroviaire du département ; ensemble du réseau ferré, ensemble des établissements et ensemble des activités se déroulant dans son emprise territoriale du département des Alpes de Haute-Provence.*

## Services Renseignements

## Digne les Bains

Réception du public

Lundi, jeudi et vendredi  
9 h 00 - 12 h 00

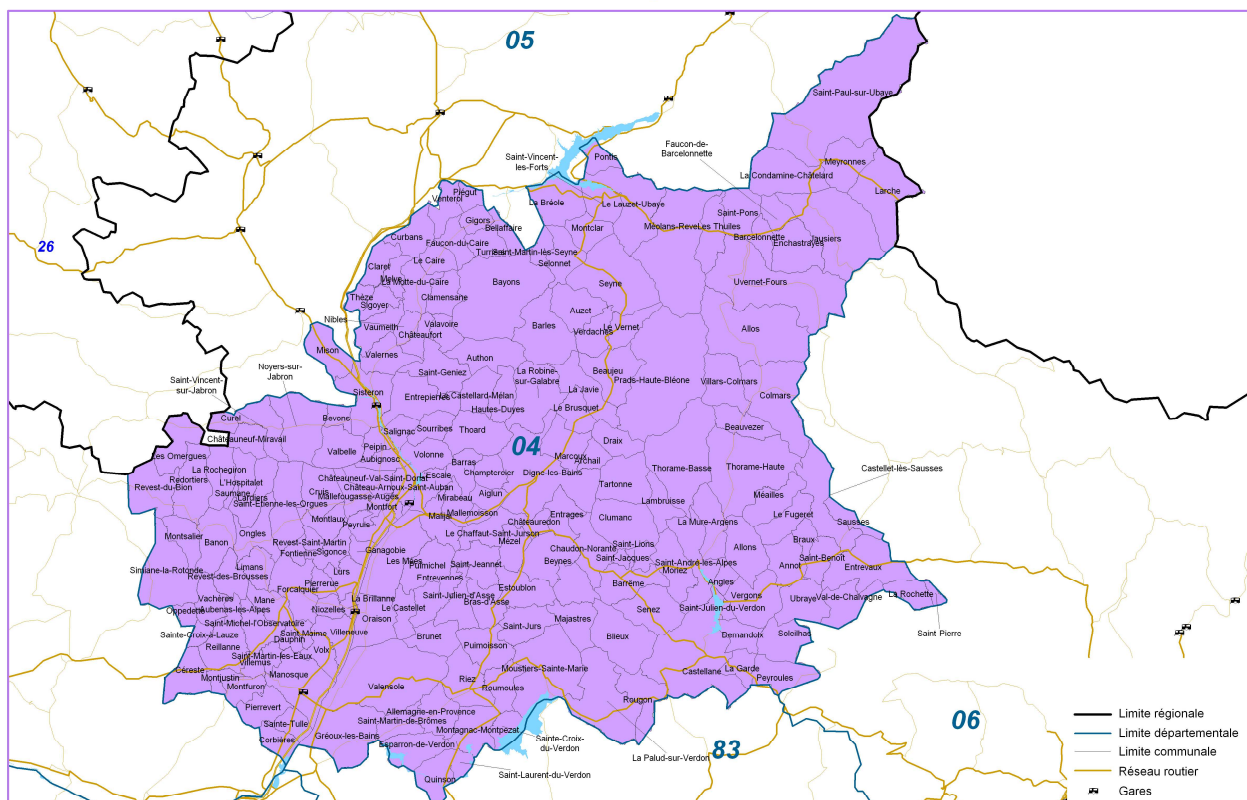
Renseignements téléphoniques  
au 04 92 30 21 64

Lundi, jeudi et vendredi  
14 h 00 - 16 h 30

Adresse mail

paca-ut04.renseignements@direccte.gov.fr

### L'unité de contrôle des Alpes-de-Haute-Provence



Source : Direccte Paca / Pôle Travail - Traitement : Direccte Paca / Sese (VD)

# 05 Hautes Alpes

## DIRECCTE - Unité Territoriale 05

Cité administrative Desmichels  
BP 129  
05004 GAP Cédex

### Unité de Contrôle des Hautes Alpes

Tél : 04 92 52 55 94  
Fax : 04 92 52 22 54  
Mail : [paca-ut05.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut05.uc1@direccte.gouv.fr)

05 - 01

Permanence physique      Lundi après-midi

Permanence téléphonique      Lundi matin

#### Section 05-01-03

##### Communes :

*Abriès ; Aiguilles ; Arvieux ; Ceillac ; Champcella ; Châteaueux ;  
Château-Ville-Vieille ; Eygliers ; Freissinières ; La Freissinouse ;  
Guillestre ; Manteyer ; Molines-en-Queyras ; Mont-Dauphin ; Neffes ;  
Pelleautier ; Réotier ; Risoul ; Ristolas ; La Roche-de-Rame ; Saint-  
Clément ; Saint-Crépin ; Saint-Véran ; Sigoyer ; Vars.*

*Commune de Gap Sud.*

#### Section 05-01-04

##### Communes :

*L'Argentière-la-Bessée ; Barillonnette ; Bréziers ; Esparron ;  
Espinasses ; Fouillouse ; Jarjayes ; Lardier ; Lettret ; Monétier-Allemont ;  
Pelvoux ; Puy-Saint-André ; Puy-Saint-Pierre ; Puy-Saint-Vincent ;  
Remollon ; Rochebrune ; Rousset ; Saint-Martin-de-Queyrières ; La  
Saulce ; Tallard ; Théus ; Vallouise ; Valserres ; Les Vigneaux ; Vitrolles.*

*Commune de Briançon Nord Ouest.*

*Commune de Gap Sud Est.*

#### Section 05-01-06

##### Communes :

*Ancelle ; Aspres-lès-Corps ; Buissard ; Chabestan ; Chabottes ;  
Champoléon ; La Chapelle-en-Valgaudémar ; Châteauneuf-d'Oze ;  
Chauffayer ; Les Costes ; Dévoluy ; La Fare ; Forest-Saint-Julien ;  
Furmeyer ; Le Glaizil ; Laye ; Montmaur ; La Motte-en-Champsaur ; Le  
Noyer ; Orcières ; Oze ; Poligny ; Rabou ; La-Roche-des-Arnauds ; Saint-  
Auban-d'Oze ; Saint-Bonnet-en-Champsaur ; Saint-Eusèbe ; Saint-Firmin-  
en-Valgaudémar ; Saint-Jacques ; Saint-Jean-Saint-Nicolas ; Saint-Julien-  
en-Champsaur ; Saint-Laurent ; Saint-Léger-les-Mélèzes ; Saint-Maurice ;  
Saint-Michel-de-Chaillole ; Le Saix ; Veynes ; Villar-Loubière.*

*Commune de Gap Nord Est.*

# 05 Hautes Alpes

## DIRECCTE - Unité Territoriale 05

Cité administrative Desmichels  
BP 129  
05004 GAP Cédex

### Unité de Contrôle des Hautes Alpes

Tél : 04 92 52 55 94  
Fax : 04 92 52 22 54  
Mail : [paca-ut05.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut05.uc1@direccte.gouv.fr)

05 - 01

Permanence physique

Mardi matin

Permanence téléphonique

Mardi après-midi

#### Section 05-01-01

##### Communes :

*Avançon ; Baratier ; La Bâtie Neuve ; La Bâtie Vieille ; Châteauroux-les-Alpes ; Chorges ; Crévoux ; Crots ; La Grave ; Le Monétier-les-Bains ; Montgardin ; Les Orres ; Prunières ; Rambaud ; La Rochette ; Saint-André-d'Embrun ; Saint-Chaffrey ; Saint-Etienne-le-Laus ; Saint-Sauveur ; La Salle-les-Alpes ; Villar-d'Arène.*

*Commune de Gap Nord.*

#### Section 05-01-02

##### Communes :

*Cervièrès ; Embrun ; Montgenèvre ; Névache ; Puy-Saint-Eusèbe ; Puy-Sanières ; Réallon ; Saint-Apollinaire ; Le Sauze ; Savines-le-Lac ; Val-des-Près ; Villar-Saint-Pancrace.*

*Commune de Briançon Sud-Est.*

*Commune Gap Centre.*

#### Section 05-01-05

##### Communes :

*Antonaves ; Aspremont ; Aspres-sur-Buëch ; Barret-sur-Méouge ; La Bâtie-Montsaléon ; La Beaume ; Le Bersac ; Bruis ; Chanousse ; Châteauneuf-de-Chabre ; Eourres ; L'Epine ; Etoile-Saint-Cyprice ; Eyguians ; La Faurie ; La Haute-Beaume ; Lagrand ; Laragne-Montéglin ; Lazer ; Méreuil ; Montbrand ; Montclus ; Montjay ; Montmorin ; Montrond ; Moydans ; Nossage ; Orpierre ; La Piarre ; Le Poët ; Ribeyret ; Ribiers ; Rosans ; Saint-André-de-Rosans ; Sainte-Colombe ; Saint-Genis ; Saint-Julien-en-Beauchêne ; Sainte-Marie-de-Rosans ; Saint-Pierre-d'Argençon ; Saint-Pierre-Avez ; Saléon ; Salérans ; Savourmon ; Serres ; Sigottier ; Sorbiers ; Trescléoux ; Upaix ; Ventavon.*

*Commune de Gap Sud Ouest :*

## Services Renseignements

### Gap

Réception du public

Lundi, mardi, mercredi et vendredi  
13 h 30 - 16 h 30

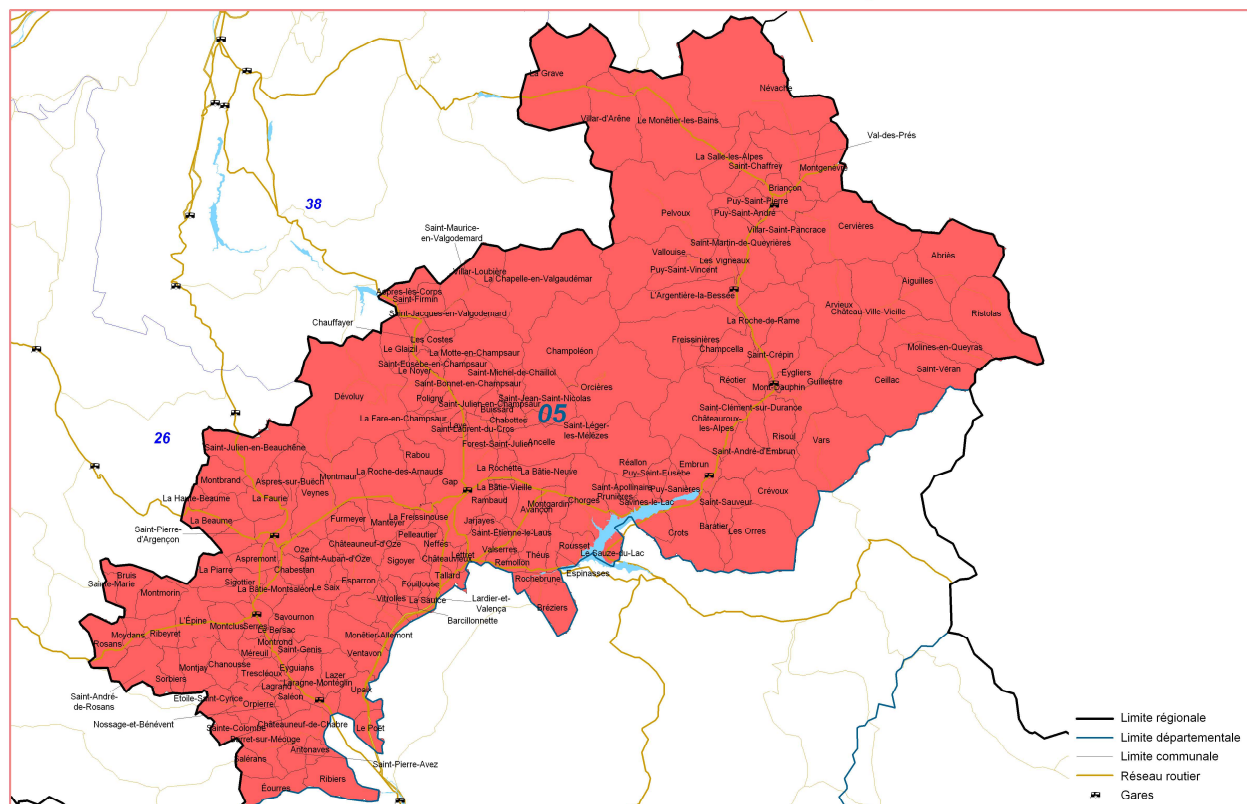
Renseignements téléphoniques  
au 04 92 52 53 85

Lundi, mardi, mercredi et vendredi  
9 h 00 - 11 h 45

Adresse mail

paca-ut05.renseignements@direccte.gov.fr

## L'unité de contrôle des Hautes-Alpes



Source : Direccte Paca / Pôle Travail - Traitement : Direccte Paca / Sese (VD)



# 06 Alpes Maritimes

## DIRECCTE - Unité Territoriale 06

455 Promenade des Anglais  
Immeuble "Porte de l'Arénas"  
Entrée B – 3<sup>ème</sup> étage  
CS 43311  
06206 NICE Cédex 3

### Unité de Contrôle Ouest

Tél : 04 93 72 76 14  
Fax : 04 93 72 76 53  
Mail : paca-ut06.uc1@direccte.gouv.fr

#### 06 - 01

**Permanence physique**      Lundi et vendredi matin

**Permanence téléphonique**      Lundi et vendredi après-midi

#### Section 06-01-01

Communes :

*Biot.*

#### Section 06-01-02

Communes :

*Valbonne Nord (Village-Crêtes-Dolines).*

#### Section 06-01-03

Communes :

*Valbonne Sud (Haut Sartoux, Garbejaire, les Lucioles),  
Mougins Est (St-Basile, Font Roubert, Mougins le Haut, Font de l'Orme,  
Z.A. du Ferrandou).*

#### Section 06-01-04

Communes :

*Mougins Ouest, Le Cannet.*

#### Section 06-01-05

Communes :

*Le Bar-sur-Loup ; Châteauneuf de Grasse ; Grasse.*

*Entreprise ARGEVILLE - Mougins*

*Entreprise RENE LAURENT - Le Cannet*

#### Section 06-01-06

Communes :

*Aiglun ; Amirat ; Andon ; Auribeau-sur-Siagne ; Briançonnet ; Cabris ;  
Caille ; Caussols ; Cipières ; Collongues ; Courmes ; Escragnolles ; Gars ;  
Gourdon ; Gréolières ; Le Mas ; Mouans-Sartoux ; Les Mujouls ;  
Pégomas ; Peymeinade ; La Roquette-sur-Siagne ; Saint-Auban ; Saint-  
Cézaire-sur-Siagne ; Saint-Vallier-de-Thiery ; Sallagriffon ; Séranon ;  
Spéracèdes ; Le Tignet ; Valderoure.*

#### Section 06-01-07

Communes :

*Cannes Est, Croisette.*

#### Section 06-01-08

Communes :

*Cannes Centre.*

#### Section 06-01-09

Communes :

*Cannes Ouest et la Bocca.*

# 06 Alpes Maritimes

## DIRECCTE - Unité Territoriale 06

455 Promenade des Anglais  
Immeuble "Porte de l'Arénas"  
Entrée B – 3<sup>ème</sup> étage  
CS 43311  
06206 NICE Cédex 3

### Unité de Contrôle Est et Nice

Tél : 04 93 72 76 34  
Fax : 04 93 72 76 53  
Mail : paca-ut06.uc2@direccte.gouv.fr

#### 06 - 02

**Permanence physique** Lundi et mardi matin

**Permanence téléphonique** Lundi et mardi après-midi

#### Section 06-02-01

##### Communes :

*Breil-sur-Roya ; La Brigue ; Castillon ; Castellar ; Fontan ; Gorbio ; Menton ; Moulinet ; Roquebrune-Cap-Martin ; Sainte-Agnès ; Saorge ; Sospel ; Tende.*

#### Section 06-02-02

##### Communes :

*Beaulieu-sur-Mer ; Beausoleil ; Cantaron ; Cap-d'Ail ; Contes ; Drap ; Eze ; Saint-Jean-Cap-Ferrat ; La Turbie ; Villefranche-sur-Mer.*

#### Section 06-02-03

##### Communes :

*Bendejun ; Berre-les-Alpes ; Blausasc ; Châteauneuf-Villevieille ; Coaraze ; L'Escarène ; Lucéram ; Peille ; Peillon ; Touët-de-l'Escarène ; La Trinité.*

*Nice.*

#### Section 06-02-04

##### Communes :

*Aspremont ; Beuil ; Châteauneuf-d'Entraunes ; La Croix-sur-Roudoule ; Daluis ; Duranus ; Entraunes ; Guillaumes ; Levens ; Lieuche ; Péone ; Pierlas ; Rigaud ; Saint-Léger ; Saint-Martin-d'Entraunes ; Sauze ; Tourrette-Levens ; Villeneuve-d'Entraunes.*

*Nice.*

#### Section 06-02-05

##### Communes :

*Ascros ; Auvare ; Castagniers ; Colomars ; Malaussène ; Massoins ; La Penne ; Puget-Rostang ; Puget-Thénières ; La Roquette-sur-Var ; Saint-Antonin ; Saint-Blaise ; Saint-Martin-du-Var ; Thiéry ; Touët-sur-Var ; Villars-sur-Var.*

*Nice.*

#### Section 06-02-06

##### Communes :

*Nice.*

#### Section 06-02-07

##### Communes :

*Nice.*

La section 06-02-07 est également compétente pour les établissements de la poste.

#### Section 06-02-08

##### Communes :

*Nice.*

#### Section 06-02-09

##### Communes :

*Falicon ; Saint-André-de-la-Roche.  
Nice.*

## 06 Alpes Maritimes

### DIRECCTE - Unité Territoriale 06

455 Promenade des Anglais  
Immeuble "Porte de l'Arénas"  
Entrée B – 3<sup>ème</sup> étage  
CS 43311  
06206 NICE Cédex 3

#### Unité de Contrôle Rive droite du Var

Tél : 04 93 72 76 44  
Fax : 04 93 72 76 53  
Mail : [paca-ut06.uc3@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut06.uc3@direccte.gouv.fr)

06 - 03

Permanence physique      Lundi et mardi matin

Permanence téléphonique      Lundi et mardi après-midi

#### Section 06-03-01

Communes :

*Saint-Laurent-du-Var Nord.*

#### Section 06-03-02

Communes :

*Gattières ; La Gaude ; Saint-Jeannet ; Vallauris.*

#### Section 06-03-03

Communes :

*La Colle-sur-Loup ; Opio ; Roquefort-les-Pins ; Le Rouret ; Villeneuve-Loubet.*

#### Section 06-03-04

Communes :

*Coursegoules ; Saint-Paul-de-Vence,  
Tourrettes-sur-Loup ; Vence ; Saint-Laurent-du-Var Sud.*

#### Section 06-03-05

Communes :

*Bézaudun ; Bonson ; Bouyon ; Le Broc ; Carros ; Conségudes ; Cuébris ;  
Les Ferres ; Gillette ; Pierrefeu ; Revest-les-Roches ; Roquesteron ;  
Roquestéron-Grasse ; Sigale ; Toudon ; Tourrette-du-Château.*

#### Section 06-03-06

Communes :

*Cagnes-sur-Mer.*

#### Section 06-03-07

Communes :

*Antibes Nord.*

#### Section 06-03-08

Communes :

*Antibes Sud.*

# 06 Alpes Maritimes

## DIRECCTE - Unité Territoriale 06

455 Promenade des Anglais  
Immeuble "Porte de l'Arénas"  
Entrée B – 3<sup>ème</sup> étage  
CS 43311  
06206 NICE Cédex 3

### Unité de Contrôle Nice Nord et Ouest

Tél : 04 93 72 76 16  
Fax : 04 93 72 76 53  
Mail : paca-ut06.uc4@direccte.gouv.fr

06 - 04

Permanence physique      Lundi et mardi matin

Permanence téléphonique      Lundi et mardi après-midi

#### Section 06-04-01

Communes :

*Mandelieu-la-Napoule ; Théoule.*

#### Section 06-04-02

Communes :

*La section 06-04-02 est compétente sur l'ensemble des aéroports de la Côte-d'Azur (Nice, Cannes) et pour l'entreprise ESCOTA.*

Tous secteurs d'activité confondus : *Nice – Quartier Arénas.*

#### Section 06-04-03

Communes :

*Nice*

*Arrière Pays, la Vallée de la Tinée, les communes suivantes : Bairols ; Clans ; Ilonse ; Isola et Isola 2000 ; Marie ; Rimplas ; Roubion ; Roure ; Saint-Dalmas-le-Selvage ; Saint-Etienne-de-Tinée ; Saint-Sauveur-sur-Tinée ; La Tour ; Tournefort ; Valdeblore.*

#### Section 06-04-04

Communes :

*Nice Nord*

*La section 06-04-04 est compétente sur l'ensemble des implantations de la SNCF.*

#### Section 06-04-05

Communes :

*Nice – Quartier Cimiez – Vésubie*

*Belvédère ; La Bollène-Vésubie ; Lantosque ; Roquebillière ; Saint-Martin-Vésubie ; Utelle ; Venanson.*

La section 06-04-05 est également compétente sur l'ensemble des implantations de la Société R.L.A.

#### Section 06-04-06

Communes :

*Nice Centre Est (Port, République, Turin).*

#### Section 06-04-07 : section agricole et maritime

Communes :

Section à dominante agricole, exerce une compétence sur l'ensemble des établissements et entreprises relevant du secteur agricole implantés dans le département.

La section 06-04-07 est également compétente pour le contrôle des gens de mer (pour les activités pêche et aquaculture code NAF 03).

## Services Renseignements

Nice

Réception du public

Du lundi au jeudi - 9 h 00 - 15 h 30  
Vendredi matin - 9 h 00 - 11 h 45

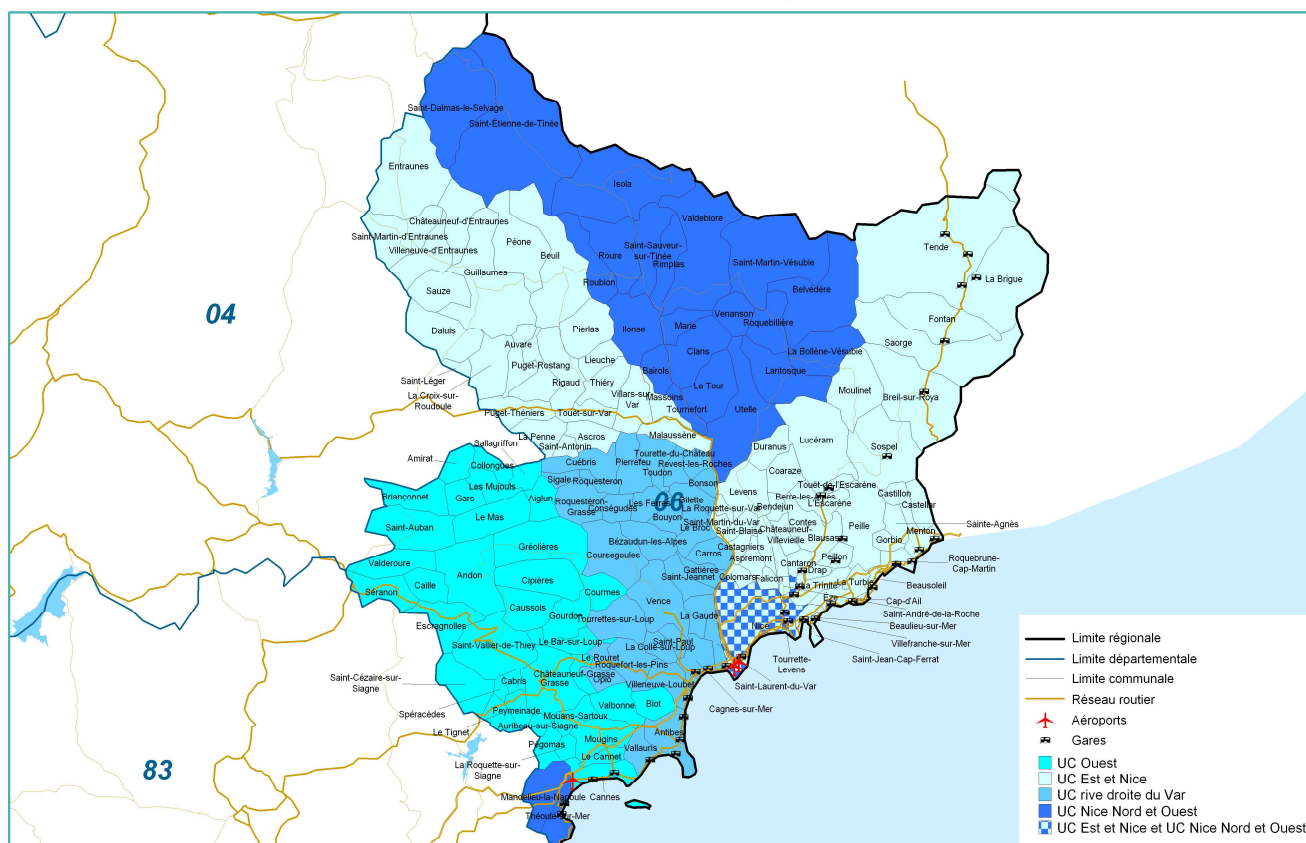
Renseignements téléphoniques  
au 04 93 72 49 49

Du lundi au jeudi - 8 h 15 - 10 h 15  
14 h 15 - 16 h 15  
Vendredi matin - 8 h 15 - 10 h 15

Adresse mail

paca-ut06.renseignements@direccte.gouv.fr

### Les unités de contrôle des Alpes-Maritimes



Source : Direccte Paca / Pôle Travail - Traitement : Direccte Paca / Sese (VD)



# 13 Bouches du Rhône

## DIRECCTE - Unité Territoriale 13

Antenne d'Aix  
Le Pilon du Roy – Bât B  
Rue Pierre Berthier  
13854 AIX EN PROVENCE Cédex 3

Voir aussi sur la page du département des Bouches du Rhône du présent site DIRECCTE PACA, l'annuaire alphabétique des communes et des UC et sections compétentes à leur égard.

### Unité de Contrôle Rhône DURANCE

Tél : 04 42 39 56 13  
Fax : 04 88 66 57 01  
Mail : paca-ut13.uc1@direccte.gouv.fr

13 - 01

Permanence physique

Lundi matin sur RDV

Permanence téléphonique

Lundi après-midi  
13 h 30 - 16 h 30

#### Section 13-01-01

Communes :

*Arles Sud, Saintes-les-Maries-de-la-Mer.*

#### Section 13-01-02

Communes :

*Arles Nord, Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Les Baux-de-Provence, Paradou.*

#### Section 13-01-07

Communes :

*Alleins, Aurons, Lamanon, Salon-de-Provence Est, Vernègues.*

#### Section 13-01-09

Communes :

*Salon-de-Provence Ouest, Saint-Martin-de-Crau.*

#### Section 13-01-11 : section agricole

Communes :

**Activités agricoles centre :** *Aureille, Aurons, Berre l'Etang, Carry le Rouet, Chateauneuf-les-Martigues, Cornillon Confoux, Ensués la Redonne, Eygalières, Eyguières, Fos-sur-Mer, Gignac-la-Nerthe, Grans, Istres, La Fare-les-Oliviers, La Penne-sur-Huveaune, Lançon-de-Provence, Le Rove, Les Pennes-Mirabeau, Marignane, Marseille, Martigues, Miramas, Mouriès, Plan de Cuqes, Port de Bouc, Port-St-Louis du Rhône, Rognac, Salon-de-Provence, Sausset les Pins, Septème-les-Vallons, St Chamas, St-Martin-de-Crau, St-Mitre-les-Remparts, St-Rémy-de-Provence, St-Victoret, Velaux, Vitrolles.*

*Saint-Rémy-de-Provence (généraliste).*

#### Section 13-01-12 : section agricole

Communes :

**Activités agricoles est :** *Aix en Provence, Allauch, Alleins, Aubagne, Auriol, Beaurecueil, Belcodène, Bouc Bel Air, Cabannes, Cabriès, Cadolive, Carnoux en Provence, Cassis, Ceyreste, Charleval, Chateauneuf le Rouge, Coudoux, Cuges, Equilles, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, Jouques, La Barben, La Bouilladisse, La ciotat, La Destrousse, La Roque d'Anthéron, Lamanon, Lambesc, Le Tholonet, Mallemort, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Mollégès, Orgon, Pélissanne, Peynier, Peypin, Peyrolles, Plan d'orgon, Le Puy Ste Réparate, Puylobier, Rognes, Roquefort la Bédoule, Roquevaire, Rousset, Sénas, Simiane, St Andiol, St Antonin sur Bayon, St Cannat, St Estève Janson, St Marc de Jaumegarde, St Paul lez Durance, St Savourmin, Trets, Vaquvenargues, Venelles, Ventabren, Vernègues, Verquières.*

*Venelles (généraliste).*

# 13 Bouches du Rhône

## DIRECCTE - Unité Territoriale 13

Antenne d'Aix  
Le Pilon du Roy – Bât B  
Rue Pierre Berthier  
13854 AIX EN PROVENCE Cédex 3

Voir aussi sur la page du département des Bouches du Rhône du présent site DIRECCTE PACA, l'annuaire alphabétique des communes et des UC et sections compétentes à leur égard.

### Unité de Contrôle Rhône DURANCE

Tél : 04 42 39 56 13  
Fax : 04 88 66 57 01  
Mail : paca-ut13.uc1@direccte.gouv.fr

13 - 01

**Permanence physique** Jeudi matin sur RDV

**Permanence téléphonique** Jeudi après-midi  
13 h 30 - 16 h 30

#### Section 13-01-03

**Communes :**

*Tarascon, Saint-Pierre-les-Mézoargues, Barbentane, Rognonas, Graveson, Saint-Etienne-du-Grès, Boulbon, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maillane.*

#### Section 13-01-04

**Communes :**

*Sénas, Noves, Aureille, Cabannes, Eygalières, Eyguières, Eyragues, Mallemort, Mollégès, Plan-d'orgon, Saint Andiol, Verquières, Orgon.*

#### Section 13-01-05

**Communes :**

*Coudoux, Eguilles, La Fare-les-Oliviers, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint Cannat, Saint-Estève-de-Janson, Charleval, Velaux.*

#### Section 13-01-06

**Communes :**

*Jouques, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Le Puy-Sainte-Réparate, Saint-Paul-Lez-Durance.*

#### Section 13-01-08

**Communes :**

*La Barben, Cornillon-Confoux, Grans, Lançon-de-Provence, Miramas, Pélissanne, Saint Chamas.*

#### Section 13-01-10 : section agricole

**Communes :**

**Activités agricoles ouest :** *Arles, Barbentane, Boulbon, Châteaurenard, Eyragues, Fontvieille, Graveson, Paradou, Baux de Provence, Stes maries de la Mer, maillane, Mas Blanc les Alpilles, Maussane, Noves, Rognonas, St Etienne du Grès, St Pierre de Mézoargues, Tarascon.*

*Châteaurenard (généraliste).*

# 13 Bouches du Rhône

## DIRECCTE - Unité Territoriale 13

Antenne d'Aix  
Le Pilon du Roy – Bât B  
Rue Pierre Berthier  
13854 AIX EN PROVENCE Cédex 3

Voir aussi sur la page du département des Bouches du Rhône du présent site DIRECCTE PACA, l'annuaire alphabétique des communes et des UC et sections compétentes à leur égard.

### Unité de Contrôle Pays d'Aix

Tél : 04 42 39 56 12  
Fax : 04 42 39 56 01  
Mail : paca-ut13.uc2@direccte.gouv.fr

13 - 02

Permanence physique

Mardi matin sur RDV

Permanence téléphonique

Mardi après-midi  
13 h 30 - 16 h 30

#### Section 13-02-02

Communes :

*Beaurecueil, Fuveau, Gardanne, Châteauneuf-le-Rouge, Saint-Antonin-sur-Bayon.*

#### Section 13-02-03

Communes :

*Bouc-Bel-air, Cabriès, Simiane-Collongue.*

#### Section 13-02-04

Communes :

*Aix-en-Provence dite "Parc du Golf" ; Les Pennes-Mirabeau.*

#### Section 13-02-07

Communes :

*Aix-en-Provence Nord ; Aix en Provence dite "Zone de Pichaury".*

#### Section 13-02-09

Communes :

*Aix-en-Provence Ouest ; ZI Les Milles Vieille.*

#### Section 13-02-11

Communes :

*Aix-en-Provence Sud ; Zone Commerciale de la Pioline ; Le Village des Milles.*

# 13 Bouches du Rhône

## DIRECCTE - Unité Territoriale 13

Antenne d'Aix  
Le Pilon du Roy – Bât B  
Rue Pierre Berthier  
13854 AIX EN PROVENCE Cédex 3

Voir aussi sur la page du département des Bouches du Rhône du présent site DIRECCTE PACA, l'annuaire alphabétique des communes et des UC et sections compétentes à leur égard.

### Unité de Contrôle Pays d'Aix

Tél : 04 42 39 56 12  
Fax : 04 42 39 56 01  
Mail : paca-ut13.uc2@direccte.gouv.fr

13 - 02

**Permanence physique** Vendredi matin sur RDV

**Permanence téléphonique** Vendredi après-midi  
13 h 30 - 16 h 30

#### Section 13-02-01

Communes :

*Rousset, Trets, Peynier, Puyloubier.*

#### Section 13-02-05

Communes :

*Aix-en-Provence Sud ; Aix en Provence dite "Duranne Haut".*

*Entreprise SACOGIVA.*

#### Section 13-02-06

Communes :

*Aix-en-Provence Nord ; Aix en Provence dite "Duranne Bas".*

#### Section 13-02-08

Communes :

*Aix-en-Provence dite "Zone de la Robole" ; Meyreuil ; Le Tholonet ; Saint-Marc-de-Jaumegarde ; Vauvenargues ; Ventabren.*

#### Section 13-02-10

Communes :

*Aix-en-Provence Est ; Aix en Provence dite "Zone Actimart".*

#### Section 13-02-12

Communes :

*Aix-en-Provence Ouest ; Luynes Village.*

# 13 Bouches du Rhône

## DIRECCTE - Unité Territoriale 13

55 Bd Périer  
13415 MARSEILLE Cédex 20

Voir aussi sur la page du département des Bouches du Rhône du présent site DIRECCTE PACA, l'annuaire alphabétique des communes et des UC et sections compétentes à leur égard.

### Unité de Contrôle Etoile – Aubagne Huveaune

13 - 03

Tél : 04 91 57 96 77  
Fax : 04 91 57 97 27  
Mail : [paca-ut13.uc3@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut13.uc3@direccte.gouv.fr)

**Permanence physique** Jeudi matin sur RDV

**Permanence téléphonique** Jeudi après-midi  
13 h 30 - 16 h 30

#### Section 13-03-01

##### Communes :

*Aubagne Nord, Mimet, Gréasque, Belcodène, La Bouilladisse, Saint Savournin, Cadolive, Peypin, La Destrousse, Roquevaire, Auriol.*

#### Section 13-03-02

##### Communes :

*Aubagne Les Paluds et La Bourbonne.*

#### Section 13-03-03

##### Communes :

*Aubagne Centre, Penne sur Huveaune.*

#### Section 13-03-04

##### Communes :

*Gèmenos, Cuges Les Pins, Roquefort La Bédoule, Carnoux-en-Provence, Cassis.*

#### Section 13-03-05

##### Communes :

*La Ciotat, Ceyreste.*

#### Section 13-03-06

##### Communes :

*Marseille : 11ème arrondissement Nord.*

#### Section 13-03-07

##### Communes :

*Marseille : 10ème arrondissement Nord, 11ème arrondissement Sud.*

#### Section 13-03-08

##### Communes :

*Marseille : 10ème arrondissement Sud.*

#### Section 13-03-09

##### Communes :

*Marseille : 9ème arrondissement Nord.*

#### Section 13-03-10

##### Communes :

*Marseille : 9ème arrondissement Sud.*



# 13 Bouches du Rhône

## DIRECCTE - Unité Territoriale 13

55 Bd Périer  
13415 MARSEILLE Cédex 20

Voir aussi sur la page du département des Bouches du Rhône du présent site DIRECCTE PACA, l'annuaire alphabétique des communes et des UC et sections compétentes à leur égard.

### Unité de Contrôle Marseille Centre

Tél : 04 91 57 96 44  
Fax : 04 91 57 97 00  
Mail : [paca-ut13.uc4@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut13.uc4@direccte.gouv.fr)

13 - 04

Permanence physique

Lundi matin sur RDV

Permanence téléphonique

Lundi après-midi  
13 h 30 - 16 h 30

#### Section 13-04-01

##### Communes :

Marseille : 1er arrondissement Ouest.

Activités SNCF pour l'ensemble du département, à l'exception des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements et gare TGV Aix.

#### Section 13-04-02

##### Communes :

Marseille : 1er arrondissement Nord-Est.

Activités SNCF des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements et gare TGV Aix.

#### Section 13-04-03

##### Communes :

Marseille : 4ème arrondissement, 5ème arrondissement Nord.

#### Section 13-04-04

##### Communes :

Marseille : 7ème arrondissement, 5ème arrondissement Sud.

#### Section 13-04-05

##### Communes :

Marseille : 6ème arrondissement Ouest.

#### Section 13-04-06

##### Communes :

Marseille : 1er arrondissement Sud-Est, 6ème arrondissement Nord-Est.

#### Section 13-04-07

##### Communes :

Marseille : 6ème arrondissement Sud-Est, 8ème arrondissement Nord.

#### Section 13-04-08

##### Communes :

Marseille : 8ème arrondissement Centre.

#### Section 13-04-09

##### Communes :

Marseille : 8ème arrondissement Sud.

Activités de la régie des transports marseillais.

#### Section 13-04-10

##### Communes :

Marseille : 12ème arrondissement.

# 13 Bouches du Rhône

## DIRECCTE - Unité Territoriale 13

55 Bd Périer  
13415 MARSEILLE Cédex 20

Voir aussi sur la page du département des Bouches du Rhône du présent site DIRECCTE PACA, l'annuaire alphabétique des communes et des UC et sections compétentes à leur égard.

### Unité de Contrôle Le Port - Euromed

Tél : 04 91 57 96 58  
Fax : 04 91 53 78 95  
Mail : paca-ut13.uc5@direccte.gouv.fr

13 - 05

Permanence physique      Mardi matin sur RDV

Permanence téléphonique      Mardi après-midi  
13 h 30 - 16 h 30

#### Section 13-05-01

##### Communes :

Marseille : 2ème arrondissement Est.

#### Section 13-05-02

##### Communes :

Marseille : 2ème arrondissement Ouest.

#### Section 13-05-03

##### Communes :

Marseille : 3ème arrondissement  
Ensuès-la-Redonne, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins.

#### Section 13-05-04

##### Communes :

Marseille : 15ème arrondissement Sud.

#### Section 13-05-05

##### Communes :

Marseille : 15ème arrondissement Nord, 16ème arrondissement Sud.  
Septèmes-les-Vallons.

#### Section 13-05-06

##### Communes :

Marseille : 16ème arrondissement Nord.  
Le Rove

#### Section 13-05-07

##### Communes :

Marseille : 13ème arrondissement Ouest, 14ème arrondissement Sud L2.

#### Section 13-05-08

##### Communes :

Marseille : 13ème arrondissement Est. Allauch, Plan-de-Cuques.

#### Section 13-05-09

##### Communes :

Marseille : 14ème arrondissement Nord.

#### Section 13-05-10 : section maritime

##### Communes :

Maritimo-portuaire dans les secteurs d'activité suivants :  
- Transport maritime et côtier de passagers (NAF : 5010Z) à l'exception de la plaisance professionnelle,  
- Services auxiliaires des transports par eau (NAF : 5222)  
- Ensemble des autres secteurs, à l'exclusion de ceux inclus dans la section 13-05-11.  
Les établissements suivants :  
- Compagnie Méridionale de Navigation et ses navires  
- Grand Port Maritime de Marseille  
- Tout établissement situé dans l'enceinte du Centre commercial Les Terrasses du Port

#### Section 13-05-11 : section maritime

##### Communes :

Maritimo-portuaire dans les secteurs d'activité suivants :  
- Plaisance professionnelle (navire à utilisation commerciale – NUC)  
- Transport maritime et côtier de fret (NAF : 5020Z) à l'exception de la Compagnie Méridionale de navigation et ses navires  
- Plongée de loisirs et formation à la plongée sous-marine  
- Constructions d'ouvrages maritimes et fluviaux (NAF : 4291Z)  
- Pêche (NAF : 0311Z)  
Les établissements implantés dans les terminaux de Fos sur Mer, Port St Louis du Rhône et Caronte-Martigues.

# 13 Bouches du Rhône

## DIRECCTE - Unité Territoriale 13

55 Bd Périer  
13415 MARSEILLE Cédex 20

Voir aussi sur la page du département des Bouches du Rhône du présent site DIRECCTE PACA, l'annuaire alphabétique des communes et des UC et sections compétentes à leur égard.

### Unité de Contrôle Etang de Berre

Tél : 04 91 57 96 80  
Fax : 04 91 53 78 95  
Mail : [paca-ut13.uc6@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut13.uc6@direccte.gouv.fr)

13 - 06

**Permanence physique**      Lundi matin sur RDV

**Permanence téléphonique**      Lundi après-midi  
13 h 30 - 16 h 30

#### Section 13-06-01

Communes :

*Berre, Rognac.*

#### Section 13-06-02

Communes :

*Zone aéroportuaire de Marignane, Vitrolles Nord.*

#### Section 13-06-03

Communes :

*Marignane à l'exception de la zone aéroportuaire.*

#### Section 13-06-05

Communes :

*Vitrolles Anjoly.*

#### Section 13-06-07

Communes :

*Châteauneuf-les-Martigues, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret.*

#### Section 13-06-10

Communes :

*Fos sur Mer Est, Port-de-Bouc.*

# 13 Bouches du Rhône

## DIRECCTE - Unité Territoriale 13

55 Bd Périer  
13415 MARSEILLE Cédex 20

Voir aussi sur la page du département des Bouches du Rhône du présent site DIRECCTE PACA, l'annuaire alphabétique des communes et des UC et sections compétentes à leur égard.

### Unité de Contrôle Etang de Berre

Tél : 04 91 57 96 80  
Fax : 04 91 53 78 95  
Mail : [paca-ut13.uc6@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut13.uc6@direccte.gouv.fr)

13 - 06

**Permanence physique** Jeudi matin sur RDV

**Permanence téléphonique** Jeudi après-midi  
13 h 30 - 16 h 30

#### Section 13-06-04

**Communes :**

*Vitrolles Centre Commercial.*

#### Section 13-06-06

**Communes :**

*Vitrolles Estroublans.*

#### Section 13-06-08

**Communes :**

*Martigues Sud \ Lavéra.*

#### Section 13-06-09

**Communes :**

*Martigues Nord, Istres, Saint-Mitre-les-Remparts.*

#### Section 13-06-11

**Communes :**

*Fos sur Mer Ouest, Port-Saint-Louis-du-Rhône.*

Les établissements implantés dans les terminaux pétroliers et méthanier du Cavaou.

Les unités de travail relevant de la société CYCOFOS située DARSE 1 à Fos sur Mer.

**Services  
Renseignements  
Bouches du Rhône**

Réception du public  
Aix en Provence

Du lundi au vendredi  
8 h 30 - 12 h 00

Réception du public  
Marseille

Du lundi au vendredi  
9 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 15 h 30  
sauf les mardis et vacances scolaires de la  
zone aix-marseille : 9 h 00 - 12 h 00

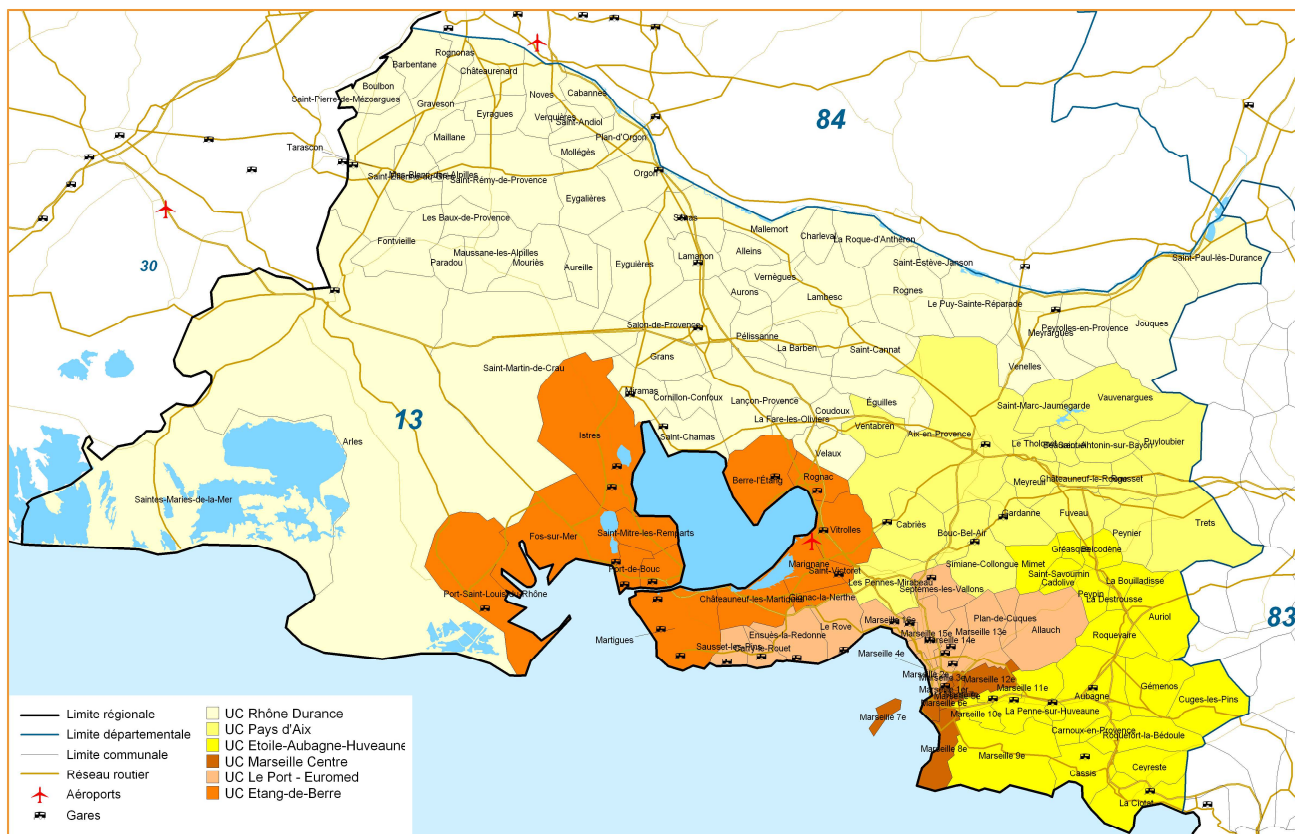
Renseignements téléphoniques  
Bouches du Rhône  
au 04 88 77 88 77

Du lundi au vendredi  
9 h 00 - 12 h 00  
13 h 30 - 16 h 30

Adresse mail

[paca-ut13.renseignements@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut13.renseignements@direccte.gouv.fr)

**Les unités de contrôle des Bouches-du-Rhône**



Source : Direccte Paca / Pôle Travail - Traitement : Direccte Paca / Sese (VD)



# 83 Var

## DIRECCTE - Unité Territoriale 83

177 Bd Charles Barnier  
BP 131  
83071 TOULON Cédex

### Unité de Contrôle TPM Var Ouest

Tél : 04 94 09 64 30  
Fax : 04 94 22 18 14  
Mail : paca-ut83.uc1@direccte.gouv.fr

83 - 01

Permanence physique      Mardi matin

Permanence téléphonique      Mardi après-midi

#### Section 83-01-01

##### Communes :

*Artigues ; Esparron ; Ginasservis ; Ollières ; Pourcieux ; Pourrières ; Rians ; Saint-Mandrier-sur-Mer ; Saint-Martin ; Seillons-Source-d'Argens ; Vinon-sur-Verdon ; La Seyne-sur-Mer Nord-Est.*

#### Section 83-01-02

##### Communes :

*Barjols ; Le Beausset ; Bras ; Brue-Auriac ; Châteauevert ; Correns ; Pontevès ; Saint-Julien ; Tavernes ; Varages ; La Verdière ; La Seyne-sur-Mer Sud-Ouest.*

#### Section 83-01-05

##### Communes :

*Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ; Toulon Secteur Sud-Est.*

#### Section 83-01-06

##### Communes :

*Bandol ; Le Revest-les-Eaux ; Toulon Secteur Ouest et Nord.*

#### Section 83-01-08

##### Communes :

*Signes ; Riboux ; Toulon.*

Au titre de sa compétence « SNCF » la section 83-01-08 est compétente sur l'ensemble du département.

#### Section 83-01-09 : section maritime

##### Communes :

La section 83-01-09 exerce une compétence de contrôle sur les activités maritimes de l'ensemble du littoral varois.

## DIRECCTE - Unité Territoriale 83

177 Bd Charles Barnier  
BP 131  
83071 TOULON Cédex

### Unité de Contrôle TPM Var Ouest

Tél : 04 94 09 64 30  
Fax : 04 94 22 18 14  
Mail : paca-ut83.uc1@direccte.gouv.fr

83 - 01

**Permanence physique**      Vendredi matin

**Permanence téléphonique**      Vendredi après-midi

#### Section 83-01-03

**Communes :**

*Belgentier ; La Celle ; Évenos ; Garéoult ; Mazaugues ; Méounes-les-Montrieux ; Néoules ; Ollioules ; La Roquebrussanne ; Rougiers ; Sanary-sur-Mer ; Tourves.*

#### Section 83-01-04

**Communes :**

*Nans-les-Pins ; Plan-d'Aups-Sainte-Baume ; Saint-Zacharie ; Six-Fours-les-Plages.*

#### Section 83-01-07

**Communes :**

*La Cadière-d'Azur ; Le Castellet ; Saint-Cyr-sur-Mer ; Toulon Secteur Est.*

## DIRECCTE - Unité Territoriale 83

177 Bd Charles Barnier  
BP 131  
83071 TOULON Cédex

### Unité de Contrôle Var Centre

Tél : 04 94 09 64 31  
Fax : 04 94 09 65 40  
Mail : paca-ut83.uc2@direccte.gouv.fr

#### 83 - 02

Permanence physique

Mercredi matin

Permanence téléphonique

Mercredi après-midi

#### Section 83-02-01

##### Communes :

Ramatuelle ; Saint-Tropez ; Hyères Ouest.

#### Section 83-02-02

##### Communes :

Aiguines ; Ampus ; Artignosc-sur-Verdon ; Aups ; Baudinard-sur-Verdon ; Bauduen ; Cotignac ; Entrecasteaux ; Flayosc ; Fox-Amphoux ; Moissac-Bellevue ; Montmeyan ; Pierrefeu-du-Var ; Régusse ; Saint-Antonin-du-Var ; Salernes ; Les Salles-sur-Verdon ; Sillans-la-Cascade ; Tourtour ; Vérignon ; Villecroze ; Hyères Est.  
Les Iles : Le Levant, Porquerolles, Port-Cros.

#### Section 83-02-04

##### Communes :

Bormes-les-Mimosas ; Cavalaire-sur-Mer ; Le Lavandou ; La Môle ; Rayol-Canadel-sur-Mer ; Trans-en-Provence ; Draguignan Sud.

#### Section 83-02-05

##### Communes :

Besse-sur-Issole ; Brignoles ; Cabasse ; Camps-la-Source ; Carcès ; Flassans-sur-Issole ; Forcalqueiret ; Montfort-sur-Argens ; Rocbaron ; Sainte-Anastasie-sur-Issole ; Le Val ; Vins-sur-Caramy.

#### Section 83-02-06

##### Communes :

Cogolin ; La Croix-Valmer ; Gassin ; Grimaud ; La Londe-les-Maures.

#### Section 83-02-08 : section agricole

##### Communes :

Aiguines ; Artignosc-sur-Verdon ; Artigues ; Aups ; Bandol ; Barjols ; Baudinard-sur-Verdon ; Bauduen ; Le Beausset ; Belgentier ; Besse-sur-Issole ; Bras ; Brignoles ; Brue-Auriac ; Cabasse ; La Cadière-d'Azur ; Camps-la-Source ; Carcès ; Carnoules ; Carqueiranne ; Le Castellet ; La Celle ; Châteauevert ; Collobrières ; Correns ; Cotignac ; La Crau ; Cuers ; Entrecasteaux ; Esparron ; Évenos ; La Farlède ; Flassans-sur-Issole ; Forcalqueiret ; Fox-Amphoux ; La Garde ; Garéoult ; Ginasservis ; Gonfaron ; Les Mayons ; Mazaugues ; Méounes-lès-Montrieux ; Mossac-Bellevue ; Montfort-sur-Argens ; Montmeyan ; Nans-les-Pins ; Néoules ; Ollières ; Ollioules ; Pierrefeu-du-Var ; Pignans ; Plan-d'Aups-Sainte-Baume ; Pontevès ; Pourcieux ; Pourrières ; Le Pradet ; Puget-Ville ; Régusse ; Le Revest-les-Eaux ; Rians ; Rocbaron ; La Roquebrussanne ; Rougiers ; Saint-Antonin-du-Var ; Saint-Cyr-sur-Mer ; Sainte-Anastasie-sur-Issole ; Saint-Julien ; Saint-Mandrier-sur-Mer ; Saint-Martin ; Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ; Saint-Zacharie ; Salernes ; Les Salles-sur-Verdon ; Sanary-sur-Mer ; Seillons-Source-d'Argens ; La Seyne-sur-Mer ; Signes ; Sillans-la-Cascade ; Six-Fours-les-Plages ; Solliès-Pont ; Solliès-Toucas ; Solliès-Ville ; Tavernes ; Toulon ; Tourtour ; Tourves ; Le Val ; La Valette-du-Var ; Varages ; La Verdière ; Villecroze ; Vinon-sur-Verdon ; Vins-sur-Caramy.

## DIRECCTE - Unité Territoriale 83

177 Bd Charles Barnier  
BP 131  
83071 TOULON Cédex

### Unité de Contrôle Var Centre

Tél : 04 94 09 64 31  
Fax : 04 94 09 65 40  
Mail : [paca-ut83.uc2@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut83.uc2@direccte.gouv.fr)

83 - 02

Permanence physique      Vendredi matin

Permanence téléphonique      Vendredi après-midi

#### Section 83-02-03

##### Communes :

*La Crau ; Cuers ; Draguignan Nord.*

#### Section 83-02-07

##### Communes :

*Les Arcs ; Le Cannet-des-Maures ; Carnoules ; Collobrières ; La Garde-Freinet ; Gonfaron ; Lorgues ; Le Luc ; Les Mayons ; Pignans ; Le Plan-de-la-Tour ; Puget-Ville ; Taradeau ; Le Thoronet ; Vidauban.*

#### Section 83-02-09 : section agricole

##### Communes :

*Les Adrets-de-l'Estérel ; Ampus ; Les Arcs ; Bagnols-en-Forêt ; Bargème ; Bargemon ; La Bastide ; Bormes-les-Mimosas ; Callas ; Callian ; Le Cannet-des-Maures ; Cavalaire-sur-Mer ; Châteaudouble ; Châteaueux ; Claviers ; Cogolin ; Comps-sur-Artuby ; La Croix-Valmer ; Draguignan ; Fayence ; Figanières ; Flayosc ; Fréjus ; La Garde-Freinet ; Gassin ; Grimaud ; Hyères ; Le Lavandou ; La Londe-les-Maures ; Lorgues ; Le Luc ; La Martre ; La Môle ; Mons ; Montauroux ; Montferrat ; La Motte ; Le Muy ; La Plan-de-la-Tour ; Puget-sur-Argens ; Ramatuelle ; Rayol-Canadel-sur-Mer ; Roquebrune-sur-Argens ; La Roque-Esclapon ; Sainte-Maxime ; Saint-Paul-en-Forêt ; Saint-Raphaël ; Saint-Tropez ; Seillans ; Tanneron ; Taradeau ; Le Thoronet ; Tourrettes ; Trans-en-Provence ; Trigance ; Vidauban.*

## DIRECCTE - Unité Territoriale 83

177 Bd Charles Barnier  
BP 131  
83071 TOULON Cédex

### Unité de Contrôle TPM Var Est

Tél : 04 94 09 64 32  
Fax : 04 94 09 65 40  
Mail : [paca-ut83.uc3@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut83.uc3@direccte.gouv.fr)

83 - 03

Permanence physique      Lundi matin

Permanence téléphonique      Lundi après-midi

#### Section 83-03-02

Communes :

*La Valette-du-Var Nord ; Saint-Raphaël Nord.*

#### Section 83-03-05

Communes :

*Solliès-Pont ; Solliès-Toucas ; Solliès-Ville ; Saint-Raphaël Sud.*

#### Section 83-03-06

Communes :

*La Farlède ; Roquebrune-sur-Argens.*

#### Section 83-03-08

Communes :

*La Motte ; Le Muy ; La Garde.*

# 83 Var

## DIRECCTE - Unité Territoriale 83

177 Bd Charles Barnier  
BP 131  
83071 TOULON Cédex

### Unité de Contrôle TPM Var Est

Tél : 04 94 09 64 32  
Fax : 04 94 09 65 40  
Mail : [paca-ut83.uc3@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut83.uc3@direccte.gouv.fr)

83 - 03

Permanence physique

Mardi ou Vendredi matin

Permanence téléphonique

Mardi ou Vendredi après-midi

#### Mardi :

##### Section 83-03-01

Communes :

*Sainte-Maxime ; La Valette-du-Var Sud.*

##### Section 83-03-07

Communes :

*Bagnols-en-Forêt ; Callian ; Fayence ; Puget-sur-Argens ; Saint-Paul-en-Forêt ; Tourrettes.*

##### Section 83-03-09

Communes :

*Bargème ; Bargemon ; La Bastide ; Le Bourguet ; Brenon ; Callas ; Châteaudouble ; Châteauneuf ; Claviers ; Comps-sur-Artuby ; Figanières ; La Martre ; Mons ; Montferrat ; La Roque-Esclapon ; Seillans ; Trigance ; La Garde.*

#### Vendredi :

##### Section 83-03-03

Communes :

*Carqueiranne ; Fréjus Sud.*

##### Section 83-03-04

Communes :

*Les Adrets-de-l'Estérel ; Montauroux ; Le Pradet ; Tanneron ; Fréjus Nord.*

## Services Renseignements

Toulon

Réception du public

Du lundi au vendredi  
8 h 30 - 12 h 00

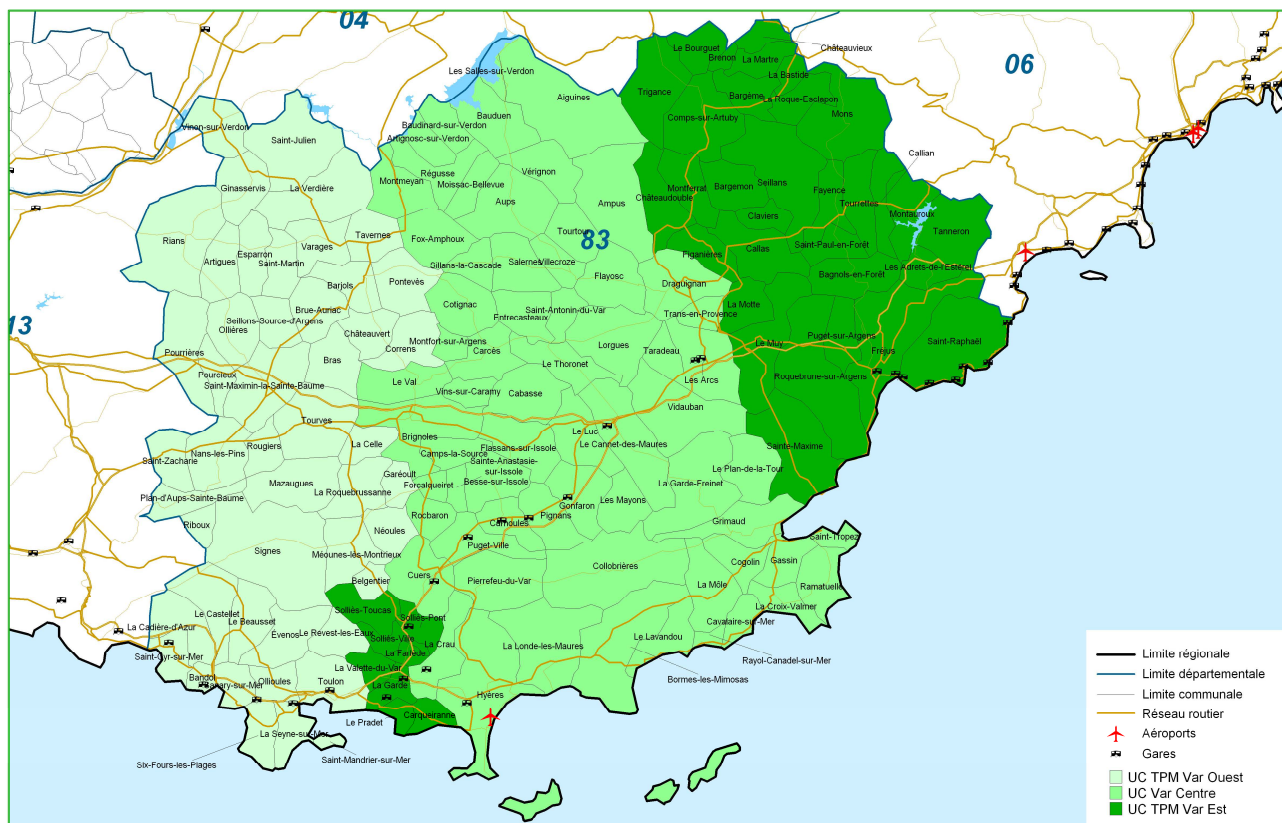
Renseignements téléphoniques  
au 04 94 09 64 72

Du lundi au vendredi  
8 h 30 - 12 h 00

Adresse mail

paca-ut83.renseignements@direccte.gov.fr

### Les unités de contrôle du Var



Source : Direccte Paca / Pôle Travail - Traitement : Direccte Paca / Sese (VD)



# 84 Vaucluse

## DIRECCTE - Unité Territoriale 84

6 Rue Jean Althen  
BP 331  
84022 AVIGNON Cédex

### Unité de Contrôle Nord

Tél : 04 90 14 75 75  
Fax : 04 90 14 75 34  
Mail : paca-ut84.uc1@direccte.gouv.fr

84 - 01

Permanence physique

Jeudi matin

Permanence téléphonique

Jeudi après-midi

#### Section 84-01-01 : section agricole Communes :

Bédarrides ; Bollène ; Caderousse ; Châteauneuf-du-Pape ; Courthézon ; Grillon ; Jonquières ; Lagarde-Paréol ; Lamotte-du-Rhône ; Lapalud ; Mondragon ; Mornas ; Orange ; Piolenc ; Richerenches ; Sainte-Cécile-les-Vignes ; Sérignan-du-Comtat ; Sorgues ; Uchaux ; Valréas ; Visan.

#### Section 84-01-02 : section agricole Communes :

Althen-des-Paluds ; Le Barroux ; Beaumes-de-Venise ; Beaumont-du-Ventoux ; Brantes ; Buisson ; Cairanne ; Camaret-sur-Aigues ; Caromb ; Crestet ; Entraigues-sur-la-Sorgue ; Entrechaux ; Faucon ; Gigondas ; Lafare ; Malaucène ; Monteux ; Puyméras ; Rasteau ; Roaix ; La Roque-Alric ; Sablet ; Saint-Hippolyte-le-Graveyron ; Saint-Léger-du-Ventoux ; Saint-Marcellin-lès-Vaison ; Saint-Romain-en-Viennois ; Saint-Roman-de-Malegarde ; Sarrans ; Savoillan ; Séguret ; Suzette ; Travaillan ; Vacqueyras ; Vaison-la-Romaine ; Villedieu ; Violès.

#### Section 84-01-03 : section agricole Communes :

Aubignan ; Aurel ; Avignon ; Avignon « quartier Montfavet » ; Le Beaucet ; Bédoin ; Blauvac ; Carpentras ; Crillon-le-Brave ; Flassan ; Gordes ; Jonquerettes ; Jocas ; Lagarde-d'Apt ; Lioux ; Loriol-du-Comtat ; Maïmort-du-Comtat ; Mazan ; Méthamis ; Modène ; Monieux ; Monières-lès-Avignon ; Mormoiron ; Murs ; Pernes-les-Fontaines ; Le Pontet ; La Roque-sur-Pernes ; Roussillon ; Saint-Christol ; Saint-Didier ; Saint-Pierre-de-Vassols ; Saint-Saturnin-lès-Apt ; Saint-Saturnin-lès-Avignon ; Saint-Trinit ; Sault ; Vedène ; Velleron ; Venasque ; Villars ; Villes-sur-Auzon.

#### Section 84-01-04 : section agricole Communes :

Ansouis ; Apt ; Auribeau ; La Bastide-des-Jourdans ; La Bastidonne ; Beaumettes ; Beaumont-de-Pertuis ; Bonnieux ; Buoux ; Cabrières-d'Aigues ; Cabrières-d'Avignon ; Cadenet ; Caseneuve ; Castellet ; Caumont-sur-Durance ; Cavaillon ; Châteauneuf-de-Gadagne ; Cheval-Blanc ; Cucuron ; Fontaine-de-Vaucluse ; Gargas ; Gignac ; Goult ; Grambois ; L'Isle-sur-la-Sorgue ; Lacoste ; Lagnes ; Lauris ; Lourmarin ; Maubec ; Ménerbes ; Mérindol ; Mirabeau ; La Motte-d'Aigues ; Oppède ; Pertuis ; Peypin-d'Aigues ; Puget ; Puyvert ; Robion ; Rustrel ; Saïgon ; Saint-Martin-de-Castillon ; Saint-Martin-de-la-Brasque ; Saint-Pantaléon ; Sannes ; Saumane-de-Vaucluse ; Sivergues ; Les Taillades ; Le Thor ; La Tour-d'Aigues ; Vaugines ; Viens ; Villelaure ; Vitrolles-en-Luberon.

#### Section 84-01-05 Communes :

Grillon ; Richerenches ; Valréas ; Visan ; Avignon.

#### Section 84-01-06 Communes

Bollène, Caderousse, Lagarde-Paréol, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon, Mornas, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat ; Uchaux.

#### Section 84-01-07 Communes :

Le Barroux ; Beaumont-du-Ventoux ; Brantes ; Buisson ; Cairanne ; Camaret-sur-Aigues ; Crestet ; Entrechaux ; Faucon ; Jonquières ; Malaucène ; Puyméras ; Rasteau ; Roaix ; Saint-Léger-du-Ventoux ; Saint-Marcellin-lès-Vaison ; Saint-Romain-en-Viennois ; Saint-Roman-de-Malegarde ; Séguret ; Savoillans ; Travaillan ; Vaison-la-Romaine ; Villedieu ; Violès ; Avignon.

#### Section 84-01-08 Communes :

Châteauneuf-du-Pape ; Courthézon ; Orange.

#### Section 84-01-09 Communes :

Aurel ; Aubignan ; Beaumes-de-Venise ; Bédoin ; Blauvac ; Caromb ; Crillon-le-Brave ; Flassan ; Gigondas ; Lafare ; Loriol-du-Comtat ; Maïmort-du-Comtat ; Méthamis ; Modène ; Monieux ; Mormoiron ; La Roque-Alric ; Sablet ; Saint-Christol ; Saint-Hippolyte-le-Graveyron ; Saint-Pierre-de-Vassols ; Saint-Trinit ; Sarrans ; Suzette Sault ; Vacqueyras ; Villes-sur-Auzon ; Avignon.

#### Section 84-01-10 Communes :

Bédarrides ; Sorgues ; Avignon.

# 84 Vaucluse

## DIRECCTE - Unité Territoriale 84

6 Rue Jean Althen  
BP 331  
84022 AVIGNON Cédex

### Unité de Contrôle Sud

Tél : 04 90 14 75 95  
Fax : 04 90 14 75 34  
Mail : paca-ut84.uc2@direccte.gouv.fr

84 - 02

Permanence physique      Mardi matin

Permanence téléphonique      Mardi après-midi

#### Section 84-02-01 Communes :

*Carpentras ; Mazan.*

#### Section 84-02-02 Communes :

*Le Pontet ; Avignon.*

#### Section 84-02-03 Communes :

*Vedène ; Avignon.*

#### Section 84-02-04 Communes :

*Althen-les-Paluds ; Le Beaucet ; Entraigues-sur-la-Sorgue ; Monteux ; Pernes-les-Fontaines ; La Roque-sur-Pernes ; Saint-Didier ; Velleron ; Véonasque.*

#### Section 84-02-05 Communes :

*Cabrières-d'Avignon, Châteauneuf-de-Gadagne, Fontaine-de-Vaucluse ; L'Isle-sur-la-Sorgue ; Jonquerettes ; Lagnes ; Saint-Saturnin-lès-Avignon ; Saumane-de-Vaucluse ; Le Thor.*

#### Section 84-02-06 Communes :

*Beaumettes ; Bonnieux ; Buoux ; Gordes ; Goult ; Joucas ; Lacoste ; Lioux ; Ménerbes ; Murs ; Oppède ; Roussillon ; Saint-Pantaléon ; Sivergues ; Avignon.*

La section 84-02-06 exerce une compétence de contrôle des voies navigables intérieures interdépartemental sur l'ensemble du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

#### Section 84-02-07 Communes :

*Apt ; Auribeau ; Caseneuve ; Castellet ; Gargas ; Gignac ; Lagarde-d'Apt ; Rustrel ; Saignon ; Saint-Martin-de-Castillon ; Saint-Saturnin-lès-Apt ; Viens ; Villars ; Avignon.*

#### Section 84-02-08 Communes :

*Cavaillon.*

#### Section 84-02-09 Communes :

*Cadenet ; Caumont-sur-Durance ; Cheval-Blanc ; Cucuron ; Lauris ; Lourmarin ; Maubec ; Mérindol ; Puget, Puyvert ; Robion ; Les Taillades ; Vauignes ; Villelaure ; Avignon Montfavet.*

#### Section 84-02-10 Communes :

*Ansouis ; La Bastide-des-Jourdans ; La Bastidonne ; Beaumont-de-Pertuis ; Cabrières-d'Aigues ; Grambois ; Mirabeau ; Morières-lès-Avignon ; La Motte-d'Aigues ; Pertuis ; Peypin-d'Aigues ; Saint-Martin-de-la-Brasque ; Sannes ; La Tour-d'Aigues ; Vitrolles-en-Luberon.*

## Services Renseignements

### Avignon

Réception du public

Du lundi au vendredi  
8 h 30 - 11 h 30 (sauf mercredi)

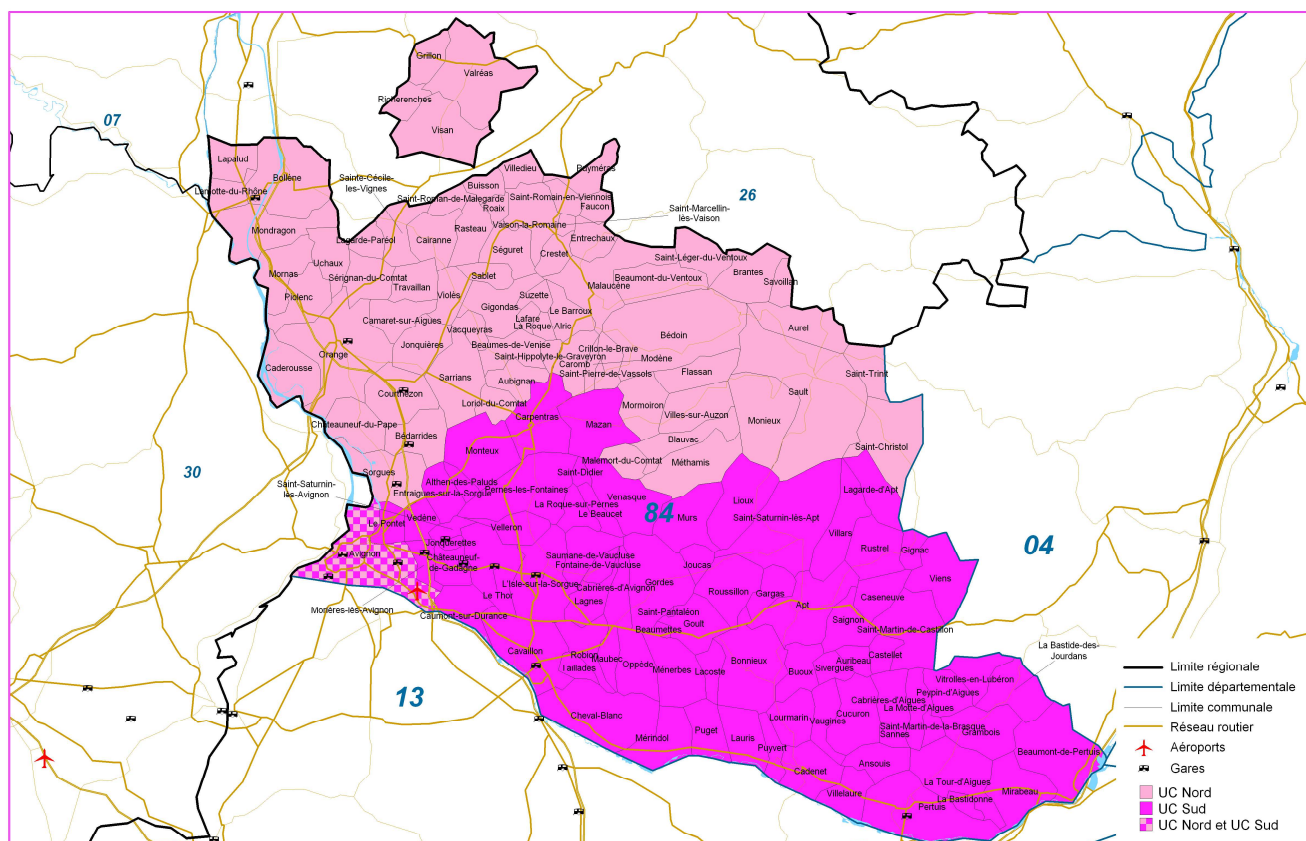
Renseignements téléphoniques  
au 04 90 14 75 10

Lundi, Mardi, Jeudi  
13 h 30 - 16 h 30  
Vendredi - 13 h 30 - 15 h 30

Adresse mail

paca-ut84.renseignements@direccte.gov.fr

## Les unités de contrôle du Vaucluse



Source : Direccte Paca / Pôle Travail - Traitement : Direccte Paca / Sese (VD)

**P.A.C.A.**

**DIRECCTE - Unité Régionale**

23-25 Rue Borde  
13008 MARSEILLE

**Unité Régionale  
d'Appui et de  
Contrôle Travail  
Illégal (URACTI)**

**Tél :** 04 86 67 32 84

**Fax :** 04 86 67 32 02

**Mail :** [paca.ucrti@direccte.gouv.fr](mailto:paca.ucrti@direccte.gouv.fr)

**DIRECCTE PACA**

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle  
23-25 Rue Borde - CS 10009 - 13285 MARSEILLE CEDEX 08  
Standard : 04 86 67 32 00 - Télécopie : 04 86 67 32 01

Site internet : [www.paca.direccte.travail.gouv.fr](http://www.paca.direccte.travail.gouv.fr) – [www.sante-securite-paca.org](http://www.sante-securite-paca.org)